

Le budget communal primitif 2018

Le budget de la commune pour l'année 2018 a été adopté par le Conseil Municipal le 12 avril 2018. Conformément à nos engagements, les taux d'impositions des taxes locales restent inchangés.

Les taxes locales

- Taxe d'habitation : 18.40 %
- Foncier bâti : 18.23 %
- Foncier non bâti : 74.09 %

patrimoine de la commune, tels que les achats de matériels, les travaux ; elle comprend également le remboursement de la dette en capital.

Le budget primitif 2018 a été élaboré avec la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition, tout en maintenant la même qualité de service et en soutenant les projets initiés par les élus (scolaire, fêtes et cérémonies, centre de loisirs, travaux, affaires générales).

Les charges de personnel augmentent de 12.05% par rapport au compte administratif, du fait de la mise en place du nouveau régime indemnitaire, de la régularisation d'un dossier contentieux, de 5 agents en arrêt, rémunérés et remplacés.

Budget

Le budget communal se compose de 2 sections : la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

La section de fonctionnement

Elle comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette.

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le conseil municipal pour l'année considérée. Il comprend l'ensemble des crédits inscrits pour financer les différentes catégories de services municipaux, les actions lancées par la municipalité et les investissements.

La section d'investissement

Elle comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du

La recette fiscale augmente légèrement du fait de l'actualisation des bases d'imposition. La commune perd cette année la dotation de solidarité communautaire.

Les charges à caractère général : prise en compte du budget scolaire et des sorties, de l'entretien des terrains, de l'élagage, de l'entretien de l'éclairage public, des voiries, de la maintenance.

Les charges financières ne représentent que 2% du budget. Les dépenses d'investissement sont financées par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, la taxe d'aménagement, les subventions obtenues dans le cadre du contrat rural et le produit des cessions.

Le budget est en équilibre. Il est voté par chapitre avec une reprise des résultats de l'année N-1.

La section Fonctionnement

Total : 2.219.156€

Dépenses de fonctionnement

CHARGES A CARACTERE GENERAL : 749.527€

Prestataire de cantine, classes de découvertes, sorties Alimentation, Eau, Electricité, Carburants, Fournitures d'entretien, d'équipements, de voirie (sel de déneigement, sable, ciment, panneaux de rues, peinture routières, fleurs), vêtements de travail, Fournitures administratives, Fournitures scolaires Locations mobilières : location tondeuse, jeux, copieurs, fontaines à eau - Entretiens de terrains : contrat entretien espaces verts, terrain synthétique - Entretiens de bâtiments - Entretien voies et réseaux : Contrat éclairage public - Entretien matériel roulant - Entretien autres biens mobiliers : chaudière, laveuse cantine, armoire froide - Maintenance des logiciels, maintenance photocopieurs, maintenances matériel informatique, de la cloche de l'église, des jeux, contrôle des buts, télésurveillance, extincteurs - Primes d'assurances : contrat flotte, multirisques bâtiments, responsabilité civile - Frais d'affranchissement, Frais de télécommunication - Documentation générale et technique - Autre personnel extérieur - Honoraires ; avocats, SVP, - Fêtes et cérémonies : sapins, budget école, spectacles - Transport collectif : transport piscine, sorties, participation carte imagineR - Taxes foncières

CHARGES DE PERSONNEL : 963.500€

Les charges de personnel : personnel titulaire et non titulaire - Changements de grades, d'échelons, emplois d'été, - Assurance du personnel, médecine du travail

ATTENUATION DE PRODUITS : 65.429€

DDFIP : régularisations

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 190.700€

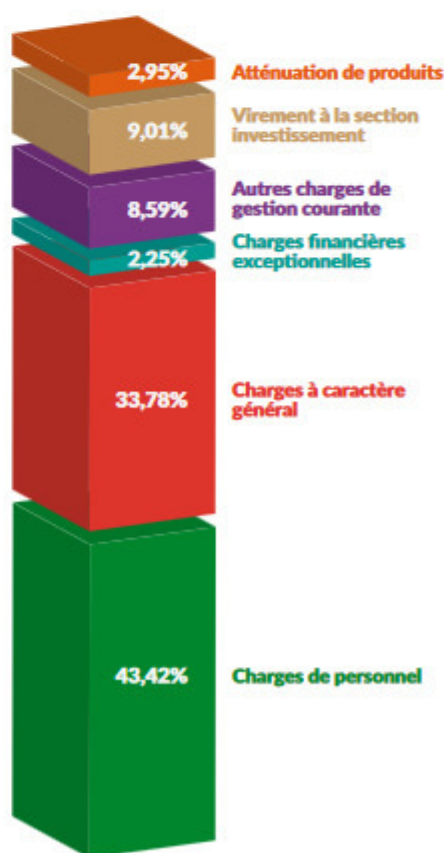
Indemnités des élus, cotisation au SDIS - Subventions aux Associations - Contributions aux syndicats : SICCPV

CHARGES FINANCIERES : 48.500€

Intérêts de la dette et Charges exceptionnelles : 1.500€

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 200.000€

Opération de section à section : autofinancement dégagé pour la section investissement



Recettes de fonctionnement

ATTENUATION DE CHARGES : 25.000€

Remboursement sur rémunération du personnel

PRODUITS DES SERVICES : 186.515€

Cantine, garderie, études surveillées, participations repas des anciens

IMPOTS ET TAXES : 1.567.920€

Contributions directes : 729.176€ - Autres impôts locaux : 3.917€

Attribution de compensation : 290.574€ - Fonds de péréquation des ressources communales : 300.069€ - Fonds départemental : 24.061€ - Taxe sur les pylônes : 79.000€ - Taxe additionnelle droits de mutation : 35.000€

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 224.686€

Dotation de solidarité rurale : 11.541€

Autres organismes : CAF : 18.865€

Attribution du fonds départemental de la TP : 25.888€

Etat de compensation des taxes : 168.392€

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 75.200€

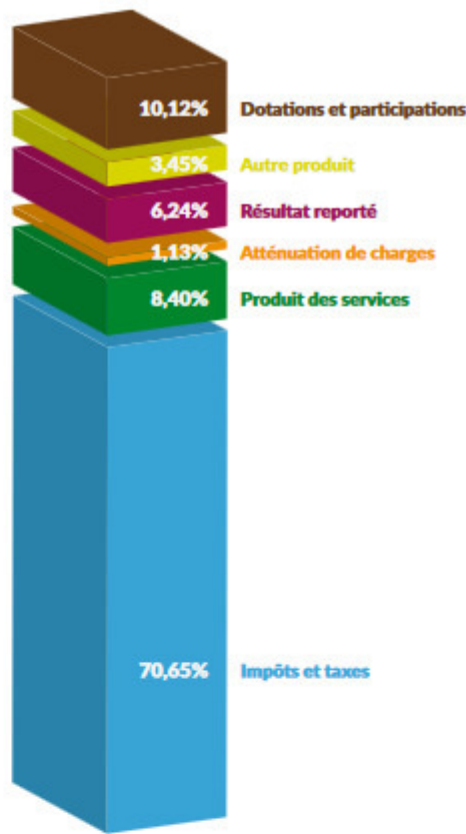
Revenus des immeubles : loyer bureau de poste, les locations salles, la régie photocopies.

PRODUITS EXCEPTIONNELS : 1324,29€

Remboursement sinistres assurance.

RESULTAT REPORTE : 138.510,71€

6.24% du budget



La section Investissement

Total : 1.787.062 €

Dépenses :

REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS : 213.850€

Remboursement de la dette en Capital

Dépôts et cautionnement reçus : 2.340€

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 56.356€

Frais étude contrat rural

IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 1.070.156€

Tableau ci-joint

IMMOBILISATIONS EN COURS : 444.360€

Contrat rural : place des fêtes

Recettes

PRODUITS DES CESSIONS : 280.000€

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 118.317,50€

Région : 83.317,50€

Département : 35.000€

DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES : 520.373,05€

FCTVA : 30.071,05€

Taxe d'aménagement : 90.202€

Excédent de fonctionnement : 400.000€

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 200.000€

Opération d'ordre section à section

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE : 668.471,45€

